



DECISION DU CONSEIL D'ETAT DU CANTON DE VAUD

Séance du 24 novembre 2004

Présidence de Mme Jacqueline Maurer-Mayor, présidente

Sur proposition du DFJ

LE CONSEIL D'ETAT DECIDE :

- d'octroyer aux psychomotriciens/nes une indemnités de Fr. 350.-- par mois (douze fois).
- de porter cette indemnité à hauteur de Fr. 400.-- par mois (douze fois) pour les psychomotriciens/nes justifiant de quinze ans d'expérience et plus.
- de considérer les indemnités comme faisant partie intégrante du salaire et de les soumettre à la LPP.
- de considérer cet octroi comme provisoire, dans l'attente des reclassifications déterminées par la démarche DECFO.
- de fixer l'entrée en vigueur de cette décision au 1^{er} août 2005.
- d'informer l'Association professionnelle et les syndicats par la lettre soumise

Extrait Conforme, l'atteste
LE VICE-CHANCELIER